



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit

Raison sociale

SM DOUBS TRES HAUT DEBIT

N° SIRET

2 0 0 0 3 7 7 2 9 0 0 0 2 3

Type de société (SA, SCI...)

Syndicat mixte ouvert

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubriques 35 à 39 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement	Le projet ne relève d'aucune rubrique soumise à évaluation environnementale systématique ou à examen au cas par cas. Nomenclature IOTA : aucune rubrique de la nomenclature Loi sur l'Eau (art. R.214-1) n'est applicable.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en le déploiement et la sécurisation du réseau de fibre optique par la réalisation de travaux de génie civil le long de routes départementales dans 2 communes (Mignovillard dans le Jura ; et Remoray-Boujeons dans le Doubs), pour un linéaire total de 4,07 km. Ces travaux comprennent la création de tranchées profondes de 80 cm et larges de 20 à 40 cm, réalisées principalement à la traneuse mécanique, dans lesquelles seront installés des conduits PEHD destinés au tirage de la fibre optique. Les terres excavées sont remblayées et compactées immédiatement après la pose. Aucun bâtiment ni ouvrage existant n'est démoli dans le cadre de ce projet.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est d'étendre la couverture Très Haut Débit (THD) dans le département du Doubs et du Jura, afin de favoriser l'attractivité du territoire, de réduire la fracture numérique et d'accompagner sa transition numérique. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « Vie du Réseau » lancé en 2023 par le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit (DTHD), qui succède à la phase initiale de déploiement du réseau menée entre 2013 et 2023, concernant 478 communes et 243 000 habitants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en la pose mécanisée de fourreaux PEHD destinés au tirage de la fibre optique, réalisée principalement à la trancheuse (80 cm de profondeur et 20 à 40 cm de largeur). Cette technique permet simultanément l'ouverture de la fouille, la pose de 3 conduits PEHD en fond de fouille et le remblai partiel. Les engins travaillent depuis la voirie, avec des bras déportés, sans mouvement des terres en dehors de l'emprise de la tranchée. Les cadences de travail sont de 500 à 1 000 ml/jour.

Mesures environnementales en phase chantier : ensemble du matériel révisé et conforme aux normes d'émission ; véhicules équipés de kits anti-pollution ; sensibilisation du personnel aux enjeux environnementaux (prévention de la pollution des sols, tri des déchets, vigilance faune).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le réseau de fourreaux PEHD est enterré et ne génère aucune perturbation environnementale visible. Le tirage des câbles à fibre optique au sein des fourreaux ne nécessite pas de nouveaux travaux de génie civil. Aucune phase de démantèlement n'est envisagée à court ou moyen terme. En cas de fin d'usage, les fourreaux PEHD enfouis demeurent en place ou sont retirés lors de futurs travaux de voirie, sans incidence particulière sur les milieux naturels.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au regard du cadrage réglementaire, le projet est soumis aux procédures suivantes :

- Évaluation approfondie des incidences Natura 2000 (Vallons de la Drésine et de la Bonavette, ZPS FR4310111 & SIC FR2401002 ; Vallées du Dugeon et Haut-Doubs, ZPS FR4310112 & SIC FR2401001; Combes derniers, FR4312020 & FR4301281; Massif du Mont d'or, du Noirmont et du Risol, FR4312001 & FR4301290).
- Autorisation préfectorale pour travaux en site APPB (Forêts d'altitude du Haut-Jura, arrêté n°39-2019-05-27-003).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire total de tranchées	4,07 km
Largeur des tranchées	20 à 40 cm
Profondeur des tranchées	80 cm
Emprise totale des travaux (surface)	814 à 1628 m ²
Nombre de conduits PEHD posés	3 conduits par tranchée

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : / Voie : D46, D46E2 et D55

Lieu-dit : Mignovillard et Remoray

Localité : Doubs et Jura, Bourgogne-Franche-Comté

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Communes de Mignovillard (39) et Remoray-Boujeons (25)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU ou carte communale applicable dans chaque commune traversée. Le projet concerne des emprises d'accotements de routes départementales existantes.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerné.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le linéaire du projet est concerné par : - 11 ZNIEF de type 1. - 3 ZNIEFF de type 2 : "Forêts de Mignovillard, du Prince et de la Haute-Joux" (n°430020483) ; "Bassin du Drugeon" (n°430002282) ; et "Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol" (n° 430020533).
En zone de montagne ?	☒	☐	Les 2 communes sont considérées en zone de montagne (zonage urbanisme).
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	APPB "Forêts d'altitude du Haut-Jura".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non concerné.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Les routes départementales de la commune du Jura (Mignovillard), sont concernées par les cartes stratégiques de bruit et le PPBE 4e échéance 2024-2029, approuvé le 29 mai 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Non concerné.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	La zone d'étude est concernée par une zone humide. Une délimitation selon le critère flore, a été menée par ALP'PAGES Environnement en 2026. Sur ce projet, l'évitement de la zone humide est attendu.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Remoray-Boujeons est concernée par le risque de mouvement de terrain, vents violents, PPRI, et retrait et gonflement des argiles. Les 2 communes sont concernés par le risque sismique.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Remoray-Boujeons est concernée par le PPRI " Doubs Amont" approuvé le 01/06/2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non concerné.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune Remoray-Boujeons apparaît dans une liste de zones de répartition des eaux dans le contexte du SDAGE Rhône-Méditerranée.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Aucun point de captage d'eau potable existant et son périmètre de protection associé ne sont concernés par le linéaire du projet. Toutefois, les captages "Boujeon Sud" et "Crêt Est", de la commune de Remoray-Boujeons, sont localisés à proximité directe (35m) du linéaire.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non concerné.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le linéaire du projet est concerné par 4 sites Natura 2000 : "Vallons de la Drésine et de la Bonavette, ZPS FR4310111 & SIC FR2401002" ; "Vallées du Dugeon et Haut-Doubs, ZPS FR4310112 & SIC FR2401001" ; "Combes derniers, ZPS FR4312020 & SIC FR4301281" ; Massif du Mont-d'Or, du Noirmont et du Risol, ZPS FR4312001 & SIC FR4301290".
D'un site classé ?	☐	☒	Non concerné.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu lors de la phase travaux ou de la phase exploitation. Si nécessaire, l'eau consommée proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Ce projet n'a pas vocation à drainer les eaux souterraines ou à modifier l'aspect quantitatif ou qualitatif des dites masses d'eau. Le projet ne prévoit pas de fondations profondes. Lors de la phase chantier, une grande vigilance ainsi que des mesures de chantier spécifiques seront portées vis à vis des risques de pollution.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Non concerné.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Non concerné.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas de se raccorder aux équipements d'alimentation en eau potable/assainissement existants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'entraîner des perturbations temporaires et localisées sur la biodiversité, principalement en phase travaux. Les incidences sur les continuités écologiques restent limitées, le tracé longeant majoritairement des voiries existantes. En phase exploitation, le réseau enfoui étant passif, aucune incidence résiduelle significative n'est attendue, sous réserve du respect des mesures ERC préconisées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Au vu des caractéristiques du projet, celui-ci ne devrait pas entraîner d'incidences sur l'état de conservation des espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000. A vérifier par une évaluation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le tracé étant sous terre, il ne va pas engendrer de consommation d'espaces que ce soit naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone d'étude est concernée par la sismicité, les mouvements de terrain, le retrait-gonflement des argiles et la remontée de nappes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet est souterrain et donc non impactant pour l'ambiance acoustique, la pollution de l'air, la santé humaine.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendre des déplacements et du trafic, principalement pendant la phase de travaux, mais de manière temporaire et localisée. Ces impacts sont gérables avec une bonne planification et une communication adaptée.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux, de manière temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Non concerné.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Non concerné en phase exploitation. Seule la phase travaux pourrait en générer très ponctuellement.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	Non concerné.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet pourra être la source de vibration durant la phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerné.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerné.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerné.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Seule la phase travaux pourrait générer ponctuellement des émissions de poussières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Seule une phase de déversement accidentel d'un véhicule pourra engendrer des rejets liquides. Cette situation est de l'ordre de l'accident.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent ne sera généré par le projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase travaux pourra être génératrice de déchets. En phase exploitation, non concerné.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non concerné.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Aucun usage ne sera modifié en phase exploitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

À ce stade, aucune autre évaluation environnementale formelle requise au titre d'autres législations applicables n'a été identifiée sur ce projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure d'évitement n°1 – Évitement géographique (Code CEREMA E1.1b) : Creuser sur la chaussée pour s'éloigner du haut de talus, évitant ainsi la chute des matériaux en contrebas au niveau de la zone humide.

Mesure de réduction n°1 - Adaptation de la période des travaux (Code CEREMA R3.1a) : Planifier les travaux aux périodes définies dans l'arrêté préfectoral en dehors des périodes de sensibilités des espèces visées à l'arrêté ;

Mesure de réduction n°2 – Mise en place de dispositifs de protection (Code CEREMA R2.1f et R2.1b) : Pose d'un filet protecteur en haut de talus évitant la chute de matériaux et l'accès, à la zone humide, par les personnels du chantier ;

Mesure de réduction n°3 – Limitation de la pollution en phase travaux (Code CEREMA R2.1d) : Afin de limiter les risques de contamination des eaux superficielles (fossés), de la nappe souterraine, ainsi que des sols pendant la phase travaux, une série de mesures seront mises en place (Stockage des produits polluants sur un géotextile absorbant, ravitaillement et stockage des engins de chantier sur une plateforme étanche, utilisation de kits anti-pollution, utilisation d'engins homologué) ;

Mesure de réduction n°4 – Remise en état des habitats perturbés après travaux (Code CEREMA R1.1) : À l'issue des travaux de pose de la fibre optique, les habitats naturels perturbés par les opérations de tranchées feront l'objet d'une remise en état soignée, afin de restaurer au mieux les conditions écologiques initiales.

Mesure d'accompagnement n°1 : Assistance environnementale en phase chantier (Code CEREMA A6.1a) : Un écologue accompagnera l'entreprise en charge des travaux afin de veiller au bon respect des mesures prescrites et réagir en cas d'imprévu.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 7 Note de synthèse environnementale (Améten, Mai 2026)	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☐

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)